

# DEPUIS LE 5 DÉCEMBRE, **RIEN N'A CHANGÉ !**

## **Depuis le 5 décembre 2019, Info'Com-CGT est mobilisé pour le retrait du projet de réforme des retraites.**

Le report provisoire de l'âge pivot qui a été annoncé à grand renfort de média confirme que c'était une clause fusible. La réforme par points est maintenue, c'est elle qu'il faut éradiquer !

La victoire de la CFDT est une imposture, la CFDT a trouvé une occasion de sortir d'un conflit dans lequel elle n'est jamais rentrée. Elle s'est juste servie de la lutte des organisations syndicales en grève pour négocier des miettes.

Les annonces faites par le gouvernement, via le courrier du premier ministre du 11 janvier ne répondent pas aux attentes de la CGT.

### **Décryptage de la lettre :**

**La loi Macron a déjà tranché le financement: "L'impératif d'équilibre du système de retraite" est inscrit dans la loi "quelle que soit la situation économique" (point 3).**

**La loi Macron inclura de toute façon un âge pivot: "Le projet de loi prévoira que le futur système universel comporte un âge d'équilibre..." (point 4).**

Cette lettre est donc un leurre pour que Laurent Berger-CFDT soit une caution "syndical" pour faire entériner la loi Macron. La retraite par point que la CFDT réclamait depuis de nombreuses années.

**La conférence de financement proposée par la CFDT qui satisfait le patronat et le gouvernement est un attrape-nigaud :**

"La conférence sur l'équilibre et le financement des retraites remettra ses conclusions d'ici la fin du mois d'avril 2020 afin qu'elle puisse être prise en compte avant le vote du projet de loi en seconde lecture" (point 6).

Elle aura lieu après l'essentiel des débats parlementaires et après les municipales. Le gouvernement annonce déjà le recours aux ordonnances, ce qui lui permettra de prendre des mesures dans l'opacité totale.

Le gouvernement prévient d'ores et déjà qu'il ne veut pas d'augmentation du "coût du travail" (cotisations) et qu'il faut trouver 12 milliards d'économies. il faudra donc choisir entre 3 options, un âge pivot, une augmentation de la durée de cotisation ou un report de l'âge légal. Quelle "négociation" en perspective ? S'il n'y a pas d'accord avec le patronat, le gouvernement "prendra ses responsabilités" et mettra en place l'âge pivot. Le patronat n'a donc aucun intérêt à faire un compromis.

### **Conclusion rien n'a changé depuis le 5 décembre :**

Pour celles et ceux, né.es avant 1975, il y aura un report de l'âge de départ à la retraite.

Pour celles et ceux, né.es après 1975, la réforme systémique maintient l'âge pivot et il sera décalé automatiquement pour atteindre 66 ans pour les générations 1990.

### **Incitation à l'épargne retraite par capitalisation :**

Dans l'article 64 de la loi il est indiqué : "le secteur de l'assurance est appelé à se mobiliser afin que le recours à ces véhicules se généralise et que l'économie française puisse ainsi bénéficier du dynamisme de l'épargne retraite générée" autrement dit, inciter les Français à capitaliser pour leur retraite. Une loi pour amorcer la voie à la capitalisation des retraites. Une aubaine pour BlackRock et les fonds privés.

Info'Com-CGT réaffirme que cette réforme n'est en rien un projet de justice sociale, elle entrainera inexorablement une baisse des pensions d'une majorité des français de nos parents et de nos enfants.

Pour cela, les organisations syndicales CGT, CFE-CGC, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL, exigent le maintien du système de retraite existant par répartition solidaire et intergénérationnelle et par annuité.

**La section syndicale Info'Com-CGT appelle les travailleurs de Prodigious à participer massivement à la nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle du 16 janvier 2020, en allant manifester et participer à la grève.**

## **RETRAIT, UN POINT C'EST TOUT!**